



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 68927

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés rencontrées par les personnes atteintes de naevus géant congénital. Le NGC est une pathologie socialement handicapante et source de développement de cancer de la peau. Elle nécessite un traitement chirurgical long, coûteux et très douloureux. Les parents de ces enfants malades se battent aux côtés de l'association Naevi pour que les frais hospitaliers de cette maladie soient pris en charge à 100 % par la sécurité sociale comme pour toute autre maladie grave. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre face à cette demande.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68927

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6443